



CONSEIL
COMMUNAL
DE
SAINT-PREX

Rapport de la commission de gestion sur le préavis n° 04/05.2017

Adoption des comptes 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission composée de Mmes Sandra Bastow et Véronique Savioz, de MM. Philippe Deillon, Pierre Enderlin, Jean-Noël Fanguin, Michel Perriard et François Ludwig.

Lors de sa première séance, la Commission a désigné ce dernier comme Président rapporteur.

Nous devons, en préambule, rappeler que, pour la première fois, deux commissions ont été chargées d'étudier ce préavis, ceci pour respecter les articles 40 et 41 de notre règlement du Conseil communal.

La présente Commission de Gestion s'est donc penchée sur la gestion de l'année écoulée, laissant à la Commission des finances le soin de s'occuper de l'examen des comptes 2016.

Notons que certains aspects de la gestion et des comptes se côtoient de près, voire se superposent et peuvent s'influencer mutuellement.

La Commission s'est réunie à 9 reprises : les lundis 27 février, 6 mars, les mercredis 15 mars, 26 avril, le mardi 9 mai, les lundis 15 et 22 mai, les mercredis 7 et 14 juin 2017.

Le rapport s'articule autour des points suivants :

1. Préambule
2. Questions à la Municipalité
3. Visites des biens communaux
4. Entretien avec la Municipalité
5. Présentation " Aménagement du Territoire "
6. Visite du SUPCI
7. Caisse de Pension du personnel communal
8. Vision de Législature

9. Observations – Vœux – Exercice 2015
10. Observations - Exercice 2016
11. Vœux - Exercices 2016
12. Appréciation générale
13. Conclusion
14. Annexes

1. PREAMBULE

Pour établir son rapport, la Commission de gestion s'est basée notamment sur :

- La partie gestion du préavis 04/05.2017 de la Municipalité.
- Les réponses aux questions écrites que la commission a transmises à la Municipalité.
- La visite des biens communaux (mardi 9 mai), à savoir l'ancien arsenal, le chantier de la nouvelle salle de gym du Cherrat et le Collège du Chauchy avec la Municipalité. M. Tommaso Melchiorre, responsable du Service des bâtiments communaux, nous a accompagnés sur les deux premiers sites.
- L'entretien avec la Municipalité (lundi 15 mai).
- Une présentation de l'Aménagement du Territoire (Lundi 22 mai).
- La visite du SUPCI - Service de l'Urbanisme, de la Police des Constructions et des Infrastructures – ex-Service Technique – (lundi 22 mai).
- Le rapport final de la Cour des Comptes du Canton de Vaud n° 38 du 14 novembre 2016 sur l'Organisation, le Financement et le Contrôle démocratique des Associations de Communes vaudoises.

La Commission a décidé d'éviter de répéter ce qui a été décrit par la Municipalité dans le préavis.

Elle a pris connaissance des derniers rapports des commissions de gestion de ces 5 dernières années pour éviter de reprendre des thèmes déjà abordés.

D'emblée la Commission s'est intéressée à mieux connaître notre Commune, son territoire, ses biens, son histoire, ses particularités, ses institutions, ses autorités et leurs fonctionnements, leurs habitudes, son administration. Ces informations, utiles, voire indispensables pour les Conseillers communaux, intéressent également nos concitoyens. Elle s'est demandée quels étaient les moyens pour s'en informer. Elle a appris l'existence, et a notamment pu prendre connaissance d'un certain nombre de documents existants :

- Dépliants – invitations à la population à propos de l'inauguration du Collège du Cherrat II (1991), du Vieux-Moulin (1995), des Saint-Préoles (au carrefour Église – Coop – 2001), des 100 ans du collège du Chauchy (2003), du collège du Cherrat III (2005), du complexe communal et déchetterie (2011).
- Brochure sur " Le Foyer ", les mémoires de l'horloge (1999).
- Brochure sur " Le Bief ", les mémoires de l'horloge.

- Dépliant sur l'Église de St-Prex (restauration 1979-1980 - nouvelles orgues 1983).
- Les 7 numéros du journal communal "LAISSONSDIRE..." édités entre 1983 et 1985 à l'occasion du 750e anniversaire de St-Prex.
- La Balise (dès décembre 2014).
- Le site Internet de la Commune.

Ces informations sont dispersées, pas forcément toutes accessibles. Le livre édité à l'occasion du 750^e anniversaire de Saint-Prex est quasiment épuisé. Dans un premier temps, un certain nombre de documents pourraient être disponibles sur le site de la Commune. Il faut aussi savoir que le 800^e sera fêté en 2034. **La Commission souhaite qu'une réflexion soit entreprise sur l'accessibilité de ces documents. De plus, elle s'est posée la question de savoir s'il faudrait réaliser une nouvelle publication, voire un nouvel ouvrage sur notre Commune et, dans cette hypothèse, de savoir quand il sera temps de se mettre au travail dans ce but. Ceci fait l'objet d'un vœu au point 11.1 de ce rapport.**

2. QUESTIONS A LA MUNICIPALITÉ

Avant même de recevoir le préavis qui nous occupe, la Commission a adressé à la Municipalité une série de questions sur différents thèmes touchant la Commune. Ces questions qui pouvaient très bien se conjuguer au passé, puisque notre travail devrait se borner à ce qui s'est passé en 2016, ont été les suivantes :

2.1 Aménagement du territoire :

- De quelle manière est géré ce dossier et à quel rythme ?
- Comment la Municipalité gère-t-elle la balance entre les constructions et la zone de détente, ou la zone verte, en tenant compte des aspects écologiques et de l'impact sur la vie sociale ?
- Où en sont le plan de quartier de la propriété Genton et sa réalisation ? Comment la Municipalité gère-t-elle ce dossier ?
- Où en est l'application de la LAT sur notre Commune ?
- Où en est le dossier du chemin du bord du Lac en direction de Morges ?
- Où en est le projet de **STEP** pour le traitement des micropolluants ? Qu'est-ce que la Municipalité a entrepris dans ce dossier ? Quelles sont les perspectives ?

2.2 Le point sur les dossiers en cours :

- Piscine, centre aquatique, maison du tourisme, règlement de police intercommunal (lié à PRM)...
- Comment la Municipalité gère-t-elle la multitude de projets en cours d'étude et en cours de réalisation en plus de la gestion courante ?
- Un collaborateur supplémentaire a été engagé au service technique. Pour quelle raison, alors que le nombre de mises à l'enquête est quasi inexistant depuis quelque temps, LAT et Canton obligent ?
- Comment sont entretenus nos espaces verts et nos forêts ? Qui contrôle

l'état sanitaire des arbres communaux ? A quelle fréquence ? La sécurité des gens est-elle assurée et quelle garantie pouvons-nous avoir qu'elle l'est vraiment ?

2.3 Le personnel communal :

- Quelle répartition hommes/femmes, comment sont gérées les primes de fidélité, politique pour garder les bons employés, comment sont gérés les employés en difficultés ou qui ne donnent pas satisfaction, évolution du tournus du personnel et mesures prises à ce sujet, caisse de pensions – point de situation après décision de maintien à cette caisse...

2.4 Déchetterie :

- Bilan, fréquence, efficacité, impact des contrôles effectués par les assistants de police.

2.5 Contacts avec les entreprises :

- Quels contacts la Municipalité entretient-elle avec les entreprises sises sur notre Commune ? Sont-ils réguliers ? Qui a l'initiative des contacts ? A quel niveau ? A quel rythme ? Que fait-elle des informations reçues ? Quelles influences ont ces informations sur son action ? Et sur la Commune ? Ces contacts sont-ils bénéfiques ? La Municipalité arrive-t-elle par ce biais à influencer les décisions de ces entreprises ? Y a-t-il des exemples concrets ?
- Que fait concrètement la Municipalité pour favoriser le développement, la création et l'implantation d'entreprise sur la Commune ? Que fait-elle pour que les entreprises restent sur notre territoire ? Quelle est la politique municipale dans ce domaine de développement ?

2.6 Vision communale 2011-2016 :

- Qu'est-ce qui n'a finalement pas été réalisé et que va-t-il devenir de ces aspirations en attente ? Y aura-t-il un document similaire pour la législature 2016-2021 ?

2.7 La qualité de vie à Saint-Prex

- Est-elle bonne, selon ce qui se dit. En est-on sûr ? Connaît-on le degré de satisfaction de la population à ce sujet ? Comment le savoir ? Y a-t-il eu une enquête à ce sujet ?

2.8 Garde des enfants :

- Suite à la décision cantonale **d'élargir la garde des enfants** entre autres le mercredi après-midi, quelles mesures ont été prises dans la Commune ?

L'entier des questions et des réponses est annexé à ce rapport.

Toutes les réponses écrites fournies par la Municipalité ont satisfait la Commission.

Des précisions sur certains aspects et réponses ont été apportées oralement lors de l'entretien avec la Municipalité.

3. VISITE DES BIENS COMMUNAUX

La Commission et la Municipalité, les deux in corpore, se sont réunies le mardi 9 mai 2017 à 17h30 pour débiter la traditionnelle visite des biens communaux.

D'entente avec la Municipalité, la visite a consisté à se rendre en ces lieux :

- A) L'ancien Arsenal
- B) Le chantier de la nouvelle salle de gym du Cherrat
- C) Le Collège du Chauchy

A.) Ancien Arsenal



Arrivés sur place, nous avons été reçus par le Major Olivier Gsponer, remplaçant du Commandant de la PCi du District de Morges et par le Capitaine Alexandre Groenweg, Chef de l'OI (Organe d'intervention) de St-Prex.

En effet, la Commission avait exprimé le désir d'entendre les utilisateurs des locaux transformés et inaugurés en 2016.

La partie ouest du complexe, c'est-à-dire le 2^e bâtiment non transformé, loué à la Gendarmerie cantonale et sécurisé, n'a pas été visitée.

D'emblée, les utilisateurs nous ont exprimé leur très grande satisfaction quant aux locaux qu'ils occupent et que nous leur louons.

La conception et la réalisation des transformations se sont déroulées en parfaite collaboration avec les locataires. Après 8 mois de préparation et 6 mois de travaux, les locaux ont pu être opérationnels.

Les contraintes ont été multiples : exigences incontournables de l'ECA (Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud), subventions potentiellement recevables, demandes des utilisateurs, gabarits existants, volonté de respecter le budget, modifications induites par un changement de chef à la PCi. **Malgré cela, il a pu être**



répondu à la quasi-totalité des desiderata.

La cohabitation et la collaboration entre les deux locataires sont excellentes. Chaque utilisateur tient compte des obligations de l'autre. Il faut dire que les missions de ces deux organes de secours sont complémentaires. De plus, il faut relever que notre Municipal, M. Roger Burri, est membre des Comités de direction des deux entités intercommunales. Des synergies entre ces deux corps ont abouti à la signature de conventions.

La Commission a été impressionnée par la propreté et par le respect que les utilisateurs ont pour les locaux. Après quelques mois d'utilisation, ils sont impeccables. Un grand bravo peut être adressé à ces locataires. Par exemple, malgré le passage de près de 1'000 personnes pour des cours dans la partie PCi, les locaux sont comme neufs.

Pour la PCi, le déménagement à St-Prex depuis la Caserne des Pompiers de Morges a été un énorme changement. Pouvoir réunir en un seul endroit, de surcroît facilement accessible et disposant de places de parc en suffisance, du matériel, avant dispersé, est une chance. Les locaux sont suffisants, accueillants, agréables, lumineux, bien équipés, entre autres avec une cuisine professionnelle, pour accueillir des cours allant de 6 à plus de 100 participants



De plus, 6 personnes travaillent en permanence sur le site. Les astreints aux cours qui viennent de tout le district de Morges sont également très satisfaits. Un seul bémol pour ces derniers : **l'accès par les transports publics n'est pas optimum.**

La Commission a été étonnée que les utilisateurs de la PCi n'aient pas, dans leurs desiderata, exprimé le désir de maintenir un

monte-charge préexistant avant les transformations. Elle est persuadée qu'un jour ou l'autre, il sera indispensable d'en créer un. Ceci fait l'objet d'une observation au point 10.1 de ce rapport.

Pour les Pompiers (effectif de 45 sapeurs), le Commandant a relaté la satisfaction de ceux qui avaient rêvé d'être dans ce lieu. Les jeunes sapeurs-pompiers, avant isolés, côtoient les "vrais", l'endroit est bien situé, au centre du secteur d'intervention (50 à 60 interventions par année), le matériel et les véhicules ont pu être réunis en un seul lieu, il y a de la place pour les entraînements.



Pour les retours en cas de sinistres, un local de rétablissement et de nettoyage approprié a pu être réalisé. Le fait de ne pas déranger le voisinage lors des opérations de nettoyage et de rétablissement après une intervention

est un atout supplémentaire. Il nous a encore été précisé que les pompiers sont encore en mutation dans leur organisation et leur mise en place.

Il n'y a pas de vœux particuliers exprimés de la part des pompiers, ni de la PCi durant cette rencontre.

Il serait souhaitable que la place de lavage de carrosseries soit couverte car il faut éviter de mélanger les eaux résiduaires à d'autres eaux à évacuer en



vue de les diluer. D'autre part un panneau « lavage de châssis et moteurs interdits » doit être apposé à proximité immédiate.

Ceci fait l'objet d'un vœu au point 11.2 de ce rapport.

Une partie de la place est louée à la PRM à titre de fourrière pour entreposer des véhicules. Il nous a été précisé par la Municipalité que ce lieu n'était pas pour des véhicules accidentés et que les normes en matière d'évacuation des eaux pour les places de parc étaient respectées.



Il faut relever un souci, partagé par les utilisateurs : la sortie sur la route de la



Vergognausaz n'est pas aisée, voire dangereuse.



À certains moments de la journée, la circulation y est dense et, malgré une limitation à 60 Km/h, les usagers y roulent vite, trop vite. **Il est absolument impératif de sécuriser cette sortie dangereuse, de la modifier. Ceci fait l'objet d'un vœu au point 11.3 de ce rapport.**

Enfin, ce lieu pourrait être "rebaptisé". La désignation "ancien arsenal" n'est plus d'actualité. **Ceci fait également l'objet d'un vœu exprimé au point 11.4 de ce rapport.**

B.) Chantier Salle de Gym du Cherrat



Une visite commentée du site a permis à la Commission de se rendre compte de l'ampleur de ce chantier, aussi bien en termes de



dimensions qu'en termes de complexité. La Commission a été impressionnée par le volume que la création des 3 salles a engendré.

Le chantier avance bien. Il avait pris deux semaines de retard en janvier à cause du froid. Mais avec la marge prévue, il y a toutes les chances que l'ouvrage soit opérationnel pour la rentrée des classes du mois d'août 2017. L'inauguration est prévue en octobre. Aucun problème majeur



n'est venu perturber le chantier. Le suivi par la Commune est régulier. Cette dernière est satisfaite d'avoir opté pour la solution d'une entreprise générale. Mais ceci implique une grande rigueur quant aux modifications demandées et apportées en cours de route. Elles se paient cher, de mêmes que les oublis ou les erreurs de lecture lors de l'établissement du contrat avec l'entreprise. La Municipalité en est pleinement consciente et veille au grain. Cette réalisation implique un rendez-vous de chantier par semaine et un téléphone par jour. Le gabarit et la grandeur du local de matériel ont été conditionnés, entre autres, par la proche lisière de la forêt.

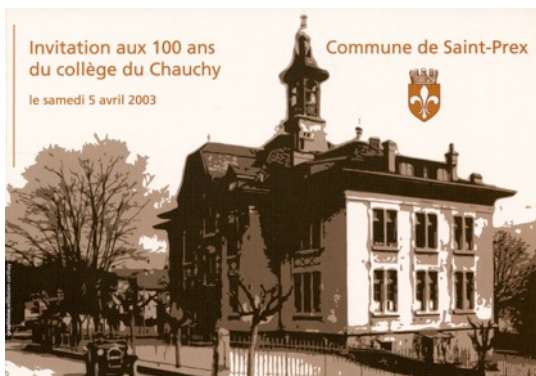
Cette salle permettra de pratiquer plusieurs types de sports, d'organiser des compétitions, y compris de haut niveau. La Municipalité a rencontré les diverses sociétés, recueilli leurs désirs et besoins et elle a choisi des solutions allant dans le sens des meilleurs compromis possibles. Ce travail a porté ses fruits : il y a déjà beaucoup de demandes pour la location de la salle et ce sera plein!

A noter enfin un aspect écologique, et pas des moindres : l'installation de panneaux photovoltaïques. Plus de 50% des besoins énergétiques seront



assurés par cette énergie renouvelable (solaire).

C.) Collège du Chauchy



La Commission s'est rendue dans quelques classes aux étages supérieurs et dans les locaux du rez-de-chaussée (salles spéciales et des maîtres).



Ce bâtiment, plus que centenaire (1902-1903), est bien entretenu. Il est en bon état. Des travaux se font régulièrement : peinture des corridors, réfection de la salle d'ACT/ACM du rez.



Entre 1982 et 1989, d'importants travaux ont été réalisés, dont le changement des fenêtres et de l'éclairage des classes, ainsi que la transformation du rez-de-chaussée et des WC.

Les exigences du canton en matière de liaison informatique et les normes de sécurité posent des soucis à notre Exécutif. La Municipalité relève par ailleurs qu'on assiste actuellement à un phénomène de centralisation des classes ; de plus, les enseignants dépendent désormais du canton, ce qui diminue fortement le pouvoir d'action de la commune, et, qui plus est, du directeur des écoles. Si le matériel pédagogique et l'entier des salaires des enseignants sont à la charge du

Canton, par contre les bâtiments, leur équipement et le mobilier sont l'affaire des communes.

Le municipal responsable de ce bâtiment nous a indiqué que des travaux d'entretien y sont régulièrement effectués. Nous souhaitons qu'une même assiduité manifestée jusqu'à ce jour, perdure. Ce point fait l'objet d'un vœu au point 11.5 de ce rapport.

Les WC, avec notamment leurs catelles jaunes, pourraient bénéficier d'une rénovation, après plus de 30 ans de bons et loyaux services. Ce point fait l'objet d'un vœu au point 11.6 de ce rapport.



La porte d'entrée, changée il y a quelques années, ne convainc pas la Commission. Son esthétique est discutable et ne cadre pas avec ce bâtiment. De plus, son utilisation pose des problèmes. Ce point fait l'objet d'une observation au point 10.2 de ce rapport.

4. ENTRETIEN AVEC LA MUNICIPALITÉ

En date du lundi 15 mai, la Commission a rencontré l'ensemble de la Municipalité. Cet échange a permis entre autres, d'éclaircir et de compléter le questionnaire et les réponses que la Commission avait adressés à la Municipalité (voir point 2 du rapport).

L'entretien a été dense, courtois. La Municipalité a fait preuve de collégialité, d'ouverture et de transparence. À aucun moment, elle n'a essayé de se dérober, d'esquiver ou d'é luder nos questions. Elle n'a pas non plus fait appel à une langue de bois trop souvent utilisée à d'autres échelons des autorités ou personnages politiques.

En préambule, nous avons demandé que chaque Municipal nous donne son **plus grand souci** et sa **plus grande satisfaction** qui ont marqué son dicastère en 2016.

La LAT (Loi d'Aménagement du Territoire), avec son lot d'incertitudes et de

durcissement des exigences cantonales, le fait de tenir les budgets alloués, notamment lors de la réalisation de l'agrandissement du Collège de Sous-Allens, les négociations sur les plus-values, la péréquation financière qui évolue et qui nous pénalise de plus en plus avec un système très compliqué et pervers dans ses effets, la facture sociale, l'autonomie communale qui se rétrécit au point que dans certains domaines, nous ne sommes plus que les petites mains de l'Etat, sont les principaux vecteurs de soucis.

Au chapitre des satisfactions, il nous est cité : la bonne chronologie des événements, le résultat de la transformation des bâtiments et du quartier de l'Epondaz, alors désuets, le fait d'avoir pu tenir tous les budgets octroyés sauf un, le succès populaire de la patinoire, la bonne entente, le partage et la collaboration entre collègues municipaux, la mise en place et l'utilisation de la GED (Gestion Électronique des Documents), le sentiment d'avoir pris de bonnes décisions en matière d'informatique, le fait de disposer d'un personnel communal compétent, des finances saines, des chantiers sans accidents de personnes, un chantier sur la RC1 qui n'a pas interrompu le trafic.

La satisfaction d'avoir été élue ou élu et les sourires accompagnant ces déclarations dépassent la simple boutade. En plus, cela montre également que chaque membre de notre Municipalité est heureux d'être à son poste.

Ensuite, il a été demandé à la Municipalité (qui n'en avait pas été informée préalablement) quelles précautions la Commune avait prises pour **éviter les malversations** venant tant de l'intérieur que de l'extérieur. Il a été précisé d'emblée qu'aucune information ou indice n'avait dicté cette question.

Il a été répondu :

- Le plus grand risque concerne le détournement d'argent par la bourse communale.
- Une double signature est obligatoire (un municipal et un employé) pour toute sortie d'argent.
- Le cash est sécurisé.
- Toutes les factures sont émises exclusivement par la Commune, ceci depuis 2015.
- **La Municipalité signe, pour la fiduciaire, une déclaration d'intégralité en relation avec le contrôle effectué. Dorénavant cette déclaration devrait être transmise à la Commission de Gestion. Ce vœu figure au point 11.7 de ce rapport.**
- La Municipale responsable des finances a une formation d'experte comptable et a, dans son métier, pratiqué des audits. Son regard sur ce qui se passe est professionnel.
- Une séparation des tâches est établie entre celui qui fait et celui qui contrôle.
- Depuis 2016, les serveurs et sauvegardes ne sont plus sur notre territoire. La Municipalité a décidé de confier ces tâches à une entreprise externe. Les écrans dans notre administration ne sont plus que des terminaux. **Cette solution permet d'avoir un bon niveau de sécurité en matière informatique.**

- Il n'y a pas forcément de processus écrit pour tout ce qui se passe. Il y en aurait pour remplir des classeurs entiers. Il en existe au sein de notre administration. La Commission a pu en voir lors de sa visite du SUPCI.
- Il n'y a pas de Système de Contrôle Interne (SCI) au sens où l'entend la Cour des Comptes du Canton de Vaud dans son rapport No 38 de la Cour des Comptes du 14 novembre 2016 sur l'organisation, le financement et le contrôle démocratique des associations de communes vaudoises.
- Il n'est pas possible de se prémunir contre tout. Les fraudeurs ont une imagination qui s'adapte à tout ce qui peut être mis en place.
- En matière de risques liés au personnel, à des personnes mécontentes, la Municipalité privilégie les contacts. Être accessible et proche des collaborateurs est également un des facteurs d'atténuation des risques.
- Le personnel n'a pas été sensibilisé à cette problématique des risques et malversations.
- Il n'y a pas d'évaluation systématique et annuelle du personnel. La Municipalité ne l'estime pas nécessaire, mais la pratique de cas en cas. Elle est proche de ses collaborateurs et privilégie le contact humain.

5. PRÉSENTATION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le lundi 22 mai, **Madame Magali Zurcher, Directrice du bureau URBAPLAN**, qui suit la Commune de Saint-Prex depuis 1997, a **procédé à une brillante présentation de la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire) et de la future LATC (Loi cantonale)** suite à une demande de la Commission, demande qui avait la teneur suivante :

" Aménagement du territoire : une présentation de la LAT, ses conséquences pour St-Prex, le centre local st-preyard, l'adaptation de notre plan directeur, les orientations prises. Nous souhaitons entendre le ou les spécialistes mandatés par la Commune pour ce dossier. "

La demande a été comblée. Nous n'allons pas, ici, retranscrire cet exposé de plus d'une heure, questions comprises. Beaucoup d'informations figurent dans le préavis et dans le document annexé à ce rapport, document intitulé *"Liste des questions de la Commission de Gestion et réponses de la Municipalité"*. Nous nous contenterons de souligner les faits suivants :

- Rien n'est encore totalement décidé. Actuellement, une révision de la loi cantonale vaudoise est devant le Grand Conseil.
- A chaque révision, les conséquences pour la Commune de St-Prex se sont péjorées. Ceci est dû, entre autres, à des modifications d'une méthode de calcul, critiquée, propre au canton de Vaud. Certaines communes y gagnent, d'autres y perdent. Certaines communes sont encore plus mal loties que St-Prex.
- L'évolution incertaine de ce dossier est un grand souci pour notre exécutif.
- Les relations entre la Commune avec URBAPLAN et le Canton sont bonnes et constructives. Mais dès qu'il s'agit de chiffres, le Canton est inflexible. C'est une machine lourde, loin des préoccupations locales.

- Dès que la situation sera stabilisée sur le plan légal, nous souhaitons qu'une présentation soit faite au Conseil communal. Ceci fait l'objet d'un vœu au point 11.8 de ce rapport.

6. VISITE DU SUPCI

Le lundi 22 mai, la Commission, accompagnée de M. le Syndic Daniel Mosini et Mme Barbara Regamey, Municipale se sont rendus au Service de L'Urbanisme, de



la Police des Constructions et des Infrastructures. Nous avons été accueillis par Monsieur Christophe Cotting, chef de ce service. Quatre personnes travaillent dans ce secteur.

Les demandes préalables de la Commission auprès de la Municipalité avaient été les suivantes :

" Il ne s'agira pas simplement d'une visite

des locaux, ceux-ci étant amenés à migrer dans le nouveau bâtiment administratif prévu. Nous désirons nous entretenir avec le responsable de ce service pour savoir comment il fonctionne, son organisation, comment sont réparties les tâches,



comment sont traitées les mises à l'enquête et les oppositions, comment les travaux sont suivis, est-ce que le cadastre souterrain est régulièrement mis à jour et sur quel support, les anciens plans sont-ils numérisés ?"



Après une présentation de la mission de ce Service par la Municipale responsable, nous avons pu, "de visu", nous rendre

compte du cheminement et du traitement des dossiers de mises à l'enquête. Tous les dossiers de mise à l'enquête sont introduits dans le système de la GED. Une démonstration sur les écrans a permis de visualiser les différents plans (réseau d'eau, des égouts, emplacement des candélabres, les bassins-versants, les zones de protection des eaux, les zones de construction, etc.) qui peuvent se superposer au plan du cadastre. Des pops menus donnent des informations sur des objets figurant sur les plans. Un clic suffit. Ce système, extrêmement rapide et réactif peut être consulté sur les autres postes de l'administration et même à distance sur tablettes.

Il a été introduit dans le système les plans et données de tous les bâtiments communaux. Ainsi la Commission a pu voir les plans bleus établis lors de la construction du Collège du Chauchy en 1902.

Nous pouvons retenir de cette visite que :

- La mission ne se limite pas simplement à contrôler les mises à l'enquête, mais qu'une partie importante du travail réside dans les conseils donnés aux citoyens, architectes et promoteurs (estimation : 50 à 60 % d'un plein-temps).
- La surveillance et le suivi des travaux pour la Commune, avec une part de coordination, sont nécessaires.
- La dotation en effectif est réaliste. Une comparaison avec d'autres communes a été faite, mais elle est difficile car les missions, attributions des tâches, sous-traitance et conditions locales peuvent varier fortement d'un endroit à l'autre.
- **Le service est doté d'instruments de travail, notamment en informatique, qui sont performants et à la pointe de ce qui se fait actuellement. Le personnel et la Municipalité en sont pleinement satisfaits.**
- **L'engagement d'un collaborateur supplémentaire permet une interchangeabilité bienvenue au sein de l'équipe, ce qui est rassurant. De plus ce collaborateur accomplit des tâches pour d'autres communes, St-Prex leur facture ces prestations à l'heure.**
- Il existe des protocoles, des processus pour le traitement des dossiers. La Commission a pu voir ceux concernant les dossiers de construction et les demandes d'abattage d'arbre.
- Les statistiques qui nous ont été fournies (Police des constructions, dossiers d'abattage, dossiers communaux, contrôle des citernes...) nous montrent que le travail ne baisse pas.
- Les dossiers sont traités au fur et à mesure et il n'y a pas de retard ou des piles qui attendent. Les délais des décisions annoncés semblent réalistes et raisonnables.
- **On a pu constater que ce service est actuellement très à l'étroit dans ses locaux.** Un déménagement dans le nouveau bâtiment administratif voté récemment par notre Conseil communal sera le bienvenu.



7. CAISSE DE PENSION DU PERSONNEL COMMUNAL

Notre personnel communal est affilié à la Caisse Intercommunale de Pensions (CIP) depuis 1938. A fin 2015, nous comptons 41 assurés et 29 pensionnés.

Une révision importante des statuts en 2013 a incité notre Municipalité à procéder à une comparaison avec d'autres instituts de prévoyance professionnelle. Après une analyse en collaboration avec un bureau spécialisé, il a été renoncé, en 2014, de changer de caisse.

La situation de la CIP s'est détériorée et le taux de couverture s'est dégradé. Il faut également relever que les cotisations sont toujours en augmentation et qu'elles sont très élevées. (actuellement 29 %).

Ne faudra-t-il pas à nouveau se poser la question de notre appartenance complète ou partielle à cette caisse intercommunale ? Nous suggérons d'analyser la conclusion auprès d'une autre institution d'un nouveau contrat avec assurance complète pour une catégorie du personnel. Ceci fait l'objet d'une observation au point 10.3 de ce rapport.

8. VISION DE LÉGISLATURE

La Commission n'a pas estimé nécessaire de refaire une 4^e ou 5^e fois une comparaison entre les objectifs fixés et atteints. De plus, la Municipalité s'est exprimée sur le sujet et a présenté lors de notre dernière séance du Conseil (3 mai 2017) sa vision 2017 – 2021.

9. OBSERVATIONS – VŒUX – EXERCICE 2015

La Commission n'a pas de commentaires sur les vœux et observations faites dans le rapport de gestion sur l'exercice 2015. Il en est de même à propos des réponses apportées par la Municipalité, réponses figurant à la page 35 du préavis sur l'adoption des comptes 2016 établis par la Municipalité.

10. OBSERVATIONS - EXERCICE 2016

10.1 La Commission a été étonnée que les utilisateurs de la PCi n'aient pas, dans leurs desiderata, exprimé le désir de maintenir un monte-charge préexistant avant les transformations. Elle est persuadée qu'un jour ou l'autre, il sera indispensable d'en créer un.

10.2 Collège du Chauchy : la porte d'entrée, changée il y a quelques années, ne convainc pas la Commission. Son esthétique est discutable et ne cadre pas avec ce bâtiment. De plus, son utilisation pose des problèmes.

10.3 Caisse de pension du personnel communal : nous suggérons d'analyser la conclusion auprès d'une autre institution d'un nouveau contrat avec assurance complète pour une catégorie du personnel.

11. VŒUX - EXERCICE 2016

11.1 La Commission souhaite qu'une réflexion soit entreprise pour rendre accessibles les documents existants concernant notre Commune, son histoire, son territoire, ses biens, ses particularités, ses institutions, ses autorités et leurs fonctionnements, leurs habitudes, l'administration, etc... De plus, la Commission demande que des démarches soient entreprises en vue de réaliser une nouvelle publication, voire un nouvel ouvrage sur notre Commune. Une question est de savoir quand il sera temps de se mettre au travail pour une telle réalisation.

11.2 Ancien Arsenal : Il serait souhaitable que la place de lavage de carrosseries soit couverte, car il faut éviter de mélanger les eaux résiduaires à d'autres eaux à évacuer en vue de les diluer. D'autre part un panneau « lavage de châssis et moteurs interdits » doit être apposé à proximité immédiate.

Nous demandons qu'une telle infrastructure soit étudiée et réalisée.

11.3 Ancien Arsenal : il est absolument impératif de sécuriser cette sortie dangereuse, de la modifier. Nous demandons d'entreprendre immédiatement des mesures allant dans ce sens.

11.4 La désignation "ancien arsenal" n'est pas représentative de ce qui s'y déroule. Ce lieu doit être "rebaptisé".

11.5 Collège du Chauchy : le municipal responsable de ce bâtiment nous a indiqué que des travaux d'entretien y sont régulièrement effectués. Nous demandons qu'une même assiduité manifestée jusqu'à ce jour perdure.

11.6 Les WC du collège du Chauchy, avec notamment leurs catelles jaunes, pourraient bénéficier d'une rénovation, après plus de 30 ans de bons et loyaux services. Nous demandons que des démarches soient entreprises pour ces travaux.

11.7 A l'avenir, la déclaration d'intégralité en relation avec le contrôle effectué par la fiduciaire doit être remise à la Commission de Gestion.

11.8 Aménagement du territoire : dès que la situation sera stabilisée sur le plan légal, nous souhaitons qu'une présentation soit faite au Conseil communal.

11.9 Le titre du préavis étudié devra être modifié à l'avenir de la manière suivante " Adoption **de la gestion** et des comptes 20.. " .

12. APPRÉCIATION GÉNÉRALE

Nous avons pu constater lors de l'entretien, mais aussi lors de la visite des biens communaux et du SUPCI, que **l'ambiance au sein de notre Municipalité est excellente**. Il en va de même à propos de la collaboration et des échanges en son sein. Chaque Municipal n'hésite pas à appuyer ses collègues. Il prend connaissance de tout le courrier et tous les dossiers sont à sa portée par le biais du système informatique. **Chacun maîtrise bien ses sujets**. Nous avons le sentiment d'avoir dans notre Commune une Municipalité qui fonctionne extrêmement bien avec des personnes qui s'entendent bien dans une bonne ambiance.

Ainsi la gestion de Saint-Prex s'en ressent positivement.

La Commission n'a relevé aucun manquement, aucune dérive dans la gestion de notre Commune durant l'année 2016. Elle a été satisfaite des explications, des réponses qui lui ont été données et de ce qui lui a été montré.

Les tâches accomplies par les Communes se compliquent petit à petit. Il faut ainsi un personnel de plus en plus performant et spécialisé. Il en est de même pour les exécutifs.

Une des chances pour Saint-Prex est d'avoir à sa tête une Municipalité soudée, collégiale, complémentaire et qui est composée de personnes motivées. Elles font profiter notre Commune de leurs compétences et spécialisations professionnelles (en matière comptable, environnementale, juridique, d'aménagement du territoire...)

Nous tenons à remercier vivement l'ensemble de la Municipalité pour le travail qu'elle développe au quotidien, ainsi que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la Commune pour les tâches qu'ils ou elles accomplissent. Nos remerciements vont également à tous ceux et celles que la Commission a sollicités durant son mandat.

13. CONCLUSION

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le présent préavis municipal
- Entendu le rapport de la Commission de Gestion chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2016

Rapport établi à Saint-Prex, le 16 juin 2017

Au nom de la commission :

Le Président



François Ludwig

14. ANNEXE :

Liste des questions de la Commission de Gestion et réponses de la Municipalité

A) THEMES et QUESTIONS

1. Aménagement du territoire

1.1 Où en est l'application de la LAT sur notre Commune ? (voir le point **12** ci-après).

Réponse de M. Mosini :

Quelques rappels historiques

1. Le plan directeur communal date du 30 avril 2001.
2. Le plan général d'affectation date de 1987 et a été partiellement révisé en 1997 et 2011.
3. La Commune de Saint-Prex est devenue un centre local au sens du PDCn et a défini un périmètre centre d'entente avec le SDT le 25 juin 2012.
4. La Commune de Saint-Prex a établi une vision territoriale stratégique en avril 2013, document devant précéder la révision de son plan directeur communal. Cette vision avait été présentée au Conseil communal en date du 30 octobre 2013.
5. La révision de la LAT a été validée par le peuple par référendum le 3 mars 2013 et mise en vigueur le 1^{er} mai 2014 (la LAT a été accepté par CH, VD et Saint-Prex).
6. La 4^e adaptation du PDCn est en cours d'élaboration. Une première version a été mise en consultation le 18 janvier 2016. Le projet a été remanié et une nouvelle version a été communiquée le 7 octobre 2016. Cette dernière est en cours d'examen au Grand Conseil en vue d'une adoption au 1^{er} semestre 2017. Des modifications ne sont pas exclues.

Démarches 2015-2016-2017 de la Commune de Saint-Prex

1. La Commune de Saint-Prex a fait le bilan de ses réserves en terrain à bâtir. Ce document a été validé le 4 mai 2015.
2. Une demande de subvention liée à la révision du PGA a été transmise au SDT le 7 juillet 2016.
3. Une proposition de zone réservée (hors centre local) a été transmise au SDT en date du 6 octobre 2016 (article 47 OAT, modification du plan général d'affectation (MPGA "Zone réservée").
4. Une délégation municipale - composée de Monsieur Daniel Mosini, Syndic, Madame Barbara Regamey, municipale, et Monsieur Cotting, responsable du SUPCI - accompagnée de notre urbaniste-conseil, a rencontré deux fois le chef de service du SDT, Monsieur Pierre Imhof et ses collaborateurs en date des 15 juin et 15 décembre 2016.
5. Une nouvelle révision du dossier MPGA "Zone réservée" a été transmise au SDT pour examen préalable complémentaire en février 2017.
6. Une information a été envoyée aux propriétaires concernés par la zone réservée avec publication dans la FAO en juillet 2016.
7. Une nouvelle lettre d'information devrait suivre au printemps 2017.

Conclusions

En résumé, nous pouvons préciser que les modifications apportées par le SDT suite à la consultation du PDCn n° 4 ont eu des conséquences aggravantes pour Saint-Prex, hors centre local.

En effet, le changement de date de référence pour les calculs (2014 au lieu de 2008), le taux de saturation (de 1, puis de 0.8 et de nouveau de 1) et le taux de densification hors centre local

*(0.75 % au lieu de 1 %) ont péjoré les calculs de Saint-Prex et complexifient le dossier.
En conclusion, il faut dézoner ou dédensifier hors centre local et densifier le territoire urbanisé en centre local avant de mettre en valeur les réserves de nos zones intermédiaires (par ex. : Mont-de-Fourches, Canard, etc.).
Les allers et retours du Canton ont pesé sur la mise en œuvre de la zone réservée, qui devra être mise à l'enquête publique. Nous devons répondre aux opposants. Le tout devra être validé par le Conseil communal. Des recours auprès de la CDAP ne sont pas exclus.
La Commune devra ensuite établir une nouvelle vision de son développement en centre local, réviser son PGA et l'affectation de ses zones réservées.*

1.2 De quelle manière est géré ce dossier et à quel rythme ?

Réponse de M. Mosini :

*Ce dossier est géré par M. Daniel Mosini, responsable de l'aménagement du territoire dans son dicastère, et par M^{me} Barbara Regamey, responsable de la police des constructions dans le sien. Nous sommes épaulés par M. Christophe Cotting, chef du SUPCI, et par Urbaplan, représenté par M^{me} Magali Zuercher, directrice, et M. Sébastien Joubert, collaborateur.
Le rythme de suivi peut être considéré comme continu au vu de l'historique du dossier (voir pages 16 et 17 du rapport 47 OAT de la zone réservée ci-après).*

3.3 Historique du dossier

- > 18 mai 2015 Signature du BDR par la Municipalité de Saint-Prex.
- > 18 janvier 2016 Mise en consultation de l'avant-projet de PDCn 4. La mesure A11 autorise, pour Saint-Prex, une croissance de 1.5 % par an dans le périmètre de centre et de 1 % hors du périmètre de centre. La date de référence pour le calcul du dimensionnement de la zone à bâtir est fixée au 31.12.2008.
- > 26 mai 2016 Opposition du SDT à la demande de permis de construire déposée par Mme Althaus concernant la parcelle n° 1228 et mise à l'enquête le 27 avril 2016 (parcelle située hors du périmètre de centre).
- > 30 mai 2016 Transmission au SDT d'une première version de la stratégie communale de redimensionnement de la zone à bâtir dans le cadre d'un dossier de demande de redimensionnement. Cette stratégie est basée sur les dispositions de la mesure A11 du projet de PDCn 4 mis en consultation du 18 janvier 2016.
- > 15 juin 2016 Séance entre une délégation municipale, M. Pierre Imhof, chef du SDT, et Mme Inès Faessler, urbaniste au SDT. À l'issue de cette séance, il est convenu que le SDT lèvera son opposition si la commune met en place une zone réservée. Le périmètre pour la zone réservée proposé par la Municipalité, sur la base des dispositions de la version du PDCn 4 du 18 janvier 2016, reçoit un avis favorable de M. Pierre Imhof et de Mme Inès Faessler.
- > Début juillet 2016 Décision municipale d'entreprendre la réalisation d'une MPGA « Zone réservée ».
- > 7 juillet 2016 Envoi au SDT d'une seconde version de la stratégie communale de redimensionnement de la zone à bâtir. Cette version prend en compte les modifications demandées par le SDT dans le cadre de la séance du 15 juin 2016.
- > Été 2016 Demandes de permis de construire pendant la phase d'élaboration de la MPGA « Zone réservée » sur les parcelles 690 et 680. Sur la parcelle 690, un PC a été délivré pour la réalisation d'un projet de construction. Le projet proposé mobilise environ 2/3 des droits à bâtir disponibles conformément à une convention passée entre

	la commune et le propriétaire. A cette période une réduction moyenne d'un tiers des droits à bâtir dans le périmètre de la MPGA « Zone réservée » était suffisante pour assurer un redimensionnement de la zone à bâtir compatible avec les dispositions de la mesure A11 du PDCn 4 du 18 janvier 2016
> 6 octobre 2016	Envoi du dossier de MPGA « Zone réservée » au SDT pour examen préalable.
> 7 octobre 2016	Communiqué de presse du Conseil d'Etat annonçant la transmission d'une version remaniée du PDCn 4 au Grand Conseil. La mesure A11 autorise, pour Saint-Prex, une croissance de 1.5 % par an dans le périmètre de centre et de 0.75 % hors du périmètre de centre. La date de référence pour le calcul du dimensionnement de la zone à bâtir est fixée au 31.12.2014.
> 21 octobre 2016	Examen préalable du SDT demandant des adaptations du dossier pour prendre en compte les dispositions de la mesure A11 du PDCn 4 transmise au Grand Conseil.
> 15 décembre 2016	Séance entre une délégation municipale, M. Pierre Imhof, chef du SDT, et M. Dionis Bressoud, urbaniste au SDT et M. Mathieu Carrel, responsable du groupe juridique du SDT. Cette séance a permis de préciser les demandes d'adaptation du SDT, notamment vis-à-vis de l'extension du périmètre de la zone réservée aux terrains non construits contigus de la zone agricole et propices à une exploitation agricole rationnelle.
> Février 2017	Envoi du dossier de MPGA « Zone réservée » au SDT pour examen préalable complémentaire.

Nous pourrions être partagés entre une attitude très proactive ou inactive comme certaines Communes.

A Saint-Prex, nous suivons ce dossier avec précaution, adaptons notre projet en fonction de tous les changements et instructions du SDT depuis 2014.

Nous consacrons du temps, voire beaucoup de temps, à recevoir tous les propriétaires qui ont des projets de construction qui pourraient être bloqués par nos futures planifications.

Nous souhaitons aller de l'avant en préréitant au minimum les propriétaires fonciers, en concentrant les contraintes là où elles sont déjà (zone verte, plan d'affectation cantonal des rives du lac, dédensification plutôt que dézonage pur et dur), afin de procéder à une relative égalité de traitement, même si la situation de chaque parcelle est différente (terrain nu,

partiellement ou totalement construit).

1.3 Comment la Municipalité gère-t-elle la balance entre les constructions et la zone de détente, verte, en tenant compte des aspects écologiques et de l'impact sur la vie sociale ?

Réponse de M. Mosini :

Les constructions doivent respecter les règles en vigueur du PGA ou des PPA et PQ. Les zones d'utilité publiques de Marcy et du Cherrat voient la réalisation d'équipements sportifs importants sur le territoire pour améliorer la vie sociale à Saint-Prex, tout en assurant au mieux leur intégration dans leur site en relation avec leur environnement naturel.

La zone verte est respectée en tant que telle (inconstructible) et a fait l'objet dans le cadre de la révision du PGA d'une nouvelle constatation des lisières forestières en 2011. Une zone verte arborisée a été créée de manière à s'assurer du maintien de certains secteurs boisés.

La loi forestière est strictement respectée. De plus, l'arborisation des jardins privés est assurée par la compensation régulière d'essences indigènes, de toute demande justifiée d'abattage d'arbre protégé.

Dans le cadre d'une parcelle nue faisant l'objet d'un permis de construire, un arbre par tranche de 500 m² de terrain est toujours exigé.

Les aspects écologiques et impacts sur la vie générale font l'objet de réflexions au niveau des études de Région Morges (par ex. : chantier 4 "urbanisation et paysage, chantier 6 "environnement") et de la révision du plan directeur communal.

La Municipalité souhaite, par exemple, que la parcelle Genton (134) fasse l'objet d'un addendum au PPA "Devant-la-Ville" et ainsi obliger les promoteurs à soumettre leur projet au Conseil communal, afin de soigner le respect des règles d'intégration dans le patrimoine ISOS de la Commune, de l'accessibilité du public de son futur site, de conserver des ouvertures paysagères sur le lac, de respecter nos intérêts en zone d'utilité publique du Vieux-Moulin et à la place d'Armes (sociétés locales, manifestations culturelles et sportives, 1^{er} août, Abbaye, plages, etc.).

1.4 Où en sont le plan de quartier de la propriété Genton et sa réalisation ? Comment la Municipalité gère-t-elle ce dossier ?

Réponse de M. Mosini :

La Municipalité accompagne le propriétaire dans les démarches avec les promoteurs et ses mandataires. Nous faisons appel à notre urbaniste-conseil. M. Amédée Genton et ses partenaires ont développé un projet sur la parcelle n° 134 d'un hôtel de soins.

Ce projet n'a pas obtenu les garanties économiques suffisantes pour poursuivre la procédure d'examen préalable auprès du SDT. Le concept, présenté au Conseil communal en automne 2015, a été abandonné en 2016.

Un nouveau promoteur a établi un nouvel avant-projet d'une résidence hôtelière (entre 3 et 4 étoiles) pour seniors autonomes.

Les premiers plans n'ont pas fait l'unanimité de notre Autorité exécutive pour plusieurs raisons :

- 1. Le programme est-il hôtelier ou de logements ? Une étude économique vient de nous être transmise qui démontrerait l'esprit hôtelier en respectant les règles et conditions à cette affectation.*
- 2. Le traitement architectural doit être affiné, dont les ouvertures sur le lac, l'arborisation, les accès, la mobilité, les gabarits et leurs implantations, etc. Un concours d'architecture pourrait voir le jour.*

3. *La Municipalité, dans le respect du plan en vigueur, exige un addendum au PPA en vigueur, afin qu'il soit validé par notre Conseil communal, ce qui pousse le promoteur à tenir compte et nous garantir un projet de qualité en respectant votre point 1.3, le patrimoine et l'environnement d'un lieu à respecter et dont l'impact ne sera pas négligeable au Nord du Bourg, au bord du lac et jouxtant notre zone d'utilité publique.*
4. *Les négociations avancent, mais nécessitent des vérifications auprès de notre urbaniste et de notre avocat-conseil.*
5. *Le propriétaire pourrait passer en force et déposer un permis de construire sans addenda, mais il prendrait le risque d'un refus du permis de construire en fonction d'un nombre d'oppositions pertinentes ou d'un manque de sensibilité sur un projet d'impact fort à Saint-Prex.*

En résumé, nous privilégions une collaboration constructive pour un résultat de meilleure qualité, en respectant le PPA en vigueur, tout en répondant aux questions qu'exigeait un plan de quartier de compétence municipale (PQCM) qui a été jugé illégal.

1.5 Où en est le dossier du chemin bord du Lac en direction de Morges ?

Réponse de M. Mosini :

Ce dossier est en stand-by, mais maintenu au niveau du plan directeur communal en cours de révision. Pourquoi ?

Nous avons pu réaliser rapidement et à moindres frais le trottoir le long de la RC1, côté rive du lac, puisque nous étions sommés de réaliser le séparatif dans le secteur affecté à la construction. Nous avons bénéficié de synergies dans ce dossier et de l'appui des propriétaires bordiers. Nous avons pu concrétiser ce trottoir puisqu'il a été prolongé sur la Commune de Lully, ce qui nous relie à Morges via la Maison de la Rivière.

De plus, nous sommes avec toutes les Communes de Région Morges en cours d'études pour une véritable voie verte (piétons et cycles) jusqu'à Lausanne améliorant ainsi la mobilité de loisirs et touristique.

Nous planifions également avec Région Morges la requalification de la RC1 pour permettre une liaison plus fonctionnelle des piétons et des vélos sur cet axe fort entre Littoral Parc et Morges.

Vu ce qui précède, nous ne pouvons pas de suite mener de front ces deux projets (voie verte et requalification de la RC1) et réaliser un sentier au bord du lac. Ces projets se font en quelque sorte concurrence, mais nous n'abandonnons surtout pas l'idée à terme.

Nous souhaitons que le Grand Conseil nous donne une base légale plus forte pour entrer en matière sur le chemin piétonnier.

2. Personnel communal

2.1 Quelle est répartition hommes/femmes, comment sont gérées les primes de fidélité, quelle est la politique pour garder les bons employés, comment sont gérés les employés en difficultés ou qui ne donnent pas satisfaction, quelle est l'évolution du tournus du personnel et mesures prises à ce sujet, quel est le degré de satisfaction du personnel communal et comment est-il établi, quelle est la situation après décision de maintien à la caisse de pension ?

Réponse de M^{me} Guyomard : Au 31 décembre 2016, nous avons 26 hommes et 37 femmes.

Le statut du personnel communal prévoit des primes d'ancienneté à partir de 5 ans de services, puis tous les 5 ans.

Tout au long de leur carrière professionnelle, les collaborateurs ont la possibilité de se former, ce qui améliore leur employabilité, mais participe également à la politique de rétention des bons collaborateurs.

Rares sont les collaborateurs qui ne donnent pas satisfaction. Ces personnes sont alors suivies par leur supérieur et des objectifs leur sont confiés pour améliorer leurs compétences.

L'ancienneté moyenne est de 9 ans et 5 mois. Nous n'avons enregistré qu'un départ après moins d'une année. Il s'agit d'une jeune fille qui a occupé un poste d'aide ludothécaire. Tous les autres collaborateurs engagés en 2016 sont encore en poste. Par contre, nous enregistrons régulièrement des mutations parmi le personnel auxiliaire qui ne travaille que quelques heures par semaine (par exemple pour l'accueil de midi).

La longévité moyenne des chefs de service est de 18 ans (minimum 4 ans / maximum 38 ans).

À ce jour, nous n'avons encore jamais fait d'enquête de satisfaction. Toutefois, lors des discussions avec les collaborateurs, il en ressort que ceux-ci sont en général satisfaits de leur cahier des charges, mais également de leur environnement de travail. Même si les jours d'absence sont nombreux, ils sont dus à des problèmes lourds de santé qui nécessitent un arrêt de travail prolongé. Sur les 741,5 jours de maladie, nous comptons une absence de 260 jours (soit toute l'année 2016), un arrêt de travail de 61 jours, un autre de 25 jours et un de 20,5 jours, ainsi que deux congés de maternité pour 307,5 jours au total. Il reste 59 jours réparti sur 18 collaborateurs, soit une absence moyenne de 3,27 jours.

Pour ce qui est de la sortie de la Caisse intercommunale de pensions, l'étude a montré que la grande majorité des employés perdaient des avantages. De plus, la sortie de la caisse avait pour conséquence la recapitalisation immédiate de l'entier de la sous-couverture. Cela correspondait à un montant supérieur à 3 millions de francs. En l'état, ce projet a été abandonné.

3. Vie économique

3.1 Quels contacts la Municipalité entretient-elle avec les entreprises sises sur notre Commune ? Sont-ils réguliers ? Qui a l'initiative des contacts ? À quel niveau ? À quel rythme ? Que fait-elle des informations reçues ? Quelles influences ont ces informations sur son action ? Et sur la Commune ? Ces contacts sont-ils bénéfiques ? La Municipalité arrive-t-elle par ce biais à influencer les décisions de ces entreprises ? Y a-t-il des exemples concrets ?

3.2 Que fait concrètement la Municipalité pour favoriser le développement, la création et l'implantation d'entreprise sur la Commune ? Que fait-elle pour que les entreprises restent sur notre territoire ? Quelle est la politique municipale dans ce domaine de développement ?

Réponse de M^{me} Guyomard : la Municipalité a périodiquement des contacts avec les directions des grandes sociétés implantées à Saint-Prex (Vetropack, Ferring, Vale et Fischer Connectors). Ces contacts n'ont pas lieu à une périodicité définie, mais en principe au minimum une fois par année. Les discussions permettent de cerner les besoins. En fonction des sujets, la Municipalité peut intervenir auprès du Canton. En outre, nous avons également des contacts réguliers avec la société des commerçants de Saint-Prex.

Réponse de M^{me} Tinguely : Lors de ces entretiens, la Municipalité est attentive aux conditions-cadres dans ses compétences nécessaires à leur fonctionnement. Nous avons, par exemple, abordé la problématique de crèches avec Ferring. Les plans de mobilité imposés aux grandes entreprises lors de constructions nouvelles, en font des partenaires également dans nos discussions avec les MBC par exemple pour l'amélioration de la desserte en transports publics dans la région.

En outre, la Municipalité développe désormais aussi des relations avec les sociétés qui souhaitent développer des projets de construction (p. ex. Bianchi). La Municipalité n'a que peu de leviers pour inciter les sociétés à rester sur Saint-Prex.

Par contre, elle soutient financièrement le DEV (développement économique vaudois) ainsi que l'ARCAM (association régionale Cossonay, Aubonne, Morges) qui oeuvrent directement dans la

promotion de notre canton et notre région auprès de potentielles nouvelles entreprises. Finalement, lors de planification de l'aménagement de notre territoire communal, nous encourageons la réalisation des zones d'activités secondaires et tertiaires.

4. Environnement

4.1 Comment sont entretenus nos espaces verts et nos forêts ? Qui contrôle l'état sanitaire des arbres communaux ? A quelle fréquence ? La sécurité des gens est-elle assurée et quelle garantie pouvons-nous avoir qu'elle l'est vraiment ?

Réponse de M. Burri :

Les espaces verts sont entretenus à 95 % par le personnel communal du service de voirie et des parcs. Les aménagements floraux des giratoires du Penguey et du Motty sont confiés à des horticulteurs de la place.

Les travaux forestiers sont définis par le garde forestier et les travaux sont réalisés par l'équipe forestière du Groupement forestier de Ballens-Mollens en collaboration avec des entreprises forestières privées pour les travaux mécanisables.

L'état sanitaire des arbres est observé au jour le jour par le personnel du SEVP. Des travaux dits de toilette des couronnes sont exécutés régulièrement mais sans fréquence. Ils consistent essentiellement à éliminer les branches mortes et/ou endommagées. Ils sont exécutés par des arboristes-grimpeurs qualifiés.

La sécurité des gens n'est pas garantie et ne le sera jamais à 100 % car il est impossible de déterminer avec certitude l'état sanitaire de toutes les composantes de la couronne d'un arbre.

La décision d'abattage ou de maintien d'un arbre repose sur l'appréciation de sa vitalité, elle-même établie par l'apparition visuelle de divers phénomènes biologiques.

Cependant, la règle en vigueur fait que lorsque les risques sont réellement avérés, l'abattage est programmé dans les meilleurs délais.

4.2 Où en est le projet de STEP pour le traitement des micropolluants ?

Réponse de M^{me} Regamey :

Au début de la dernière législature, les Communes du bassin-versant du Vallon de l'Aubonne ont décidé de créer un groupe de travail/pilotage pour évaluer la possibilité de construire une STEP régionale. Beaucoup de séances ont eu lieu entre les représentants des Communes mais aussi entre ces derniers et les responsables du Canton. C'est d'ailleurs ce dernier qui a défini les périmètres des futures STEP régionales et qui a contribué au démarrage du processus. Des premières études menées par le bureau d'ingénieurs Ribi ont préconisé une STEP sur le territoire de la Commune d'Allaman qui serait en mesure de traiter les micropolluants.

Ce projet a été accueilli avec enthousiasme par un grand nombre de Communes, mais il a également suscité des résistances. Des doutes ont été émis d'un côté par rapport à l'emplacement mais aussi en ce qui concerne les frais effectifs de la nouvelle installation, en comparaison avec les frais de rénovation(s) des STEP existantes.

Dès 2015 le dialogue entre les Communes a stagné. Quelques Communes, sans lesquelles une STEP régionale ne pourra pas être réalisée, ont commandé une étude pour clarifier leurs questions. Depuis l'été 2016 les discussions ont repris. Actuellement il se pose surtout la question, si les charges financières de la future STEP sont acceptables pour les Communes qui – encore récemment – ont massivement investi dans leur STEP « conventionnelle ». Ces questions vont être traitées par des experts « neutres » très prochainement. La dynamique du processus est donc dans une bonne phase, même si nous sommes encore tout au début du projet de régionalisation. Si les frais vont être considérés comme supportables, les Communes devront se

constituer en association (ou SA) pour l'épuration et élaborer étape par étape le projet. La planification, l'accord de la population concerné, l'acquisition du terrain – toutes ces étapes doivent encore être franchies.

La planification cantonale en la matière prévoit pour la STEPi de Saint-Prex l'année 2035 comme fin de l'exploitation. Vu sous cet angle, il n'y a pas urgence, mais d'autre part nous payons depuis 2016 chaque année CHF 9. – par habitant dans un fonds fédéral parce que notre STEPi ne traite pas/ne peut pas traiter les micropolluants. Ce fonds financera – jusqu'à son épuisement – la construction des STEP régionales, capables de traiter les micropolluants. Le Canton a libéré en 2016 une somme de 80 millions de francs pour soutenir les projets de régionalisation. L'obtention de subventions cantonales exige, que les projets soient subventionnables pour la Confédération. Le Canton applique donc les mêmes critères, soit – entre autres et pour notre cas – une certaine taille de l'installation (24'000 habitants). Il est actuellement très difficile de faire un pronostic fiable quant à la réalisation de la future STEP. Saint-Prex, Buchillon et Etoy espèrent évidemment que la nouvelle STEP sera réalisée dans les prochains 15 ans au plus tard.

En résumé : Saint-Prex doit – pour pouvoir un jour traiter les micropolluants et pour pouvoir profiter des subventions – coopérer avec les communes du bassin-versant du Vallon de l'Aubonne.

Qu'est-ce que la Municipalité a entrepris dans ce dossier ?

La Municipalité de Saint-Prex a toujours très activement participé aux discussions. Depuis le tout début de son mandat de municipale, Barbara Regamey participe au COPOL de ce groupement de Communes. Outre des jours de formation (visites de STEP conventionnelles et d'autres appliquant la nouvelle technologie, séminaires de l'ARPEA, échanges avec des associations ayant construit des nouvelles STEP, etc.), un travail de fédération et de négociation est en cours. Actuellement des séances régulières ont lieu au sein du COPOL.

Quelles sont les perspectives ?

Si le projet régional devait aboutir, les trois Communes se raccorderaient à la nouvelle STEP régionale. Des collecteurs de raccordement devront être construits et à l'emplacement de l'actuelle STEPi à Saint-Prex il y aurait une station de pompage.

Si le projet régional ne devait pas aboutir, il faudra chercher d'autres alliances pour construire ensemble une STEP. Dans ce cas la taille critique pourrait ne pas être atteinte.

Si aucune solution collective ne peut être envisagée, notre STEP actuelle devra être rénovée et restera sur son site actuel. Dans ce cas nous ne pourrons – au moins selon l'état actuel de la technologie – pas traiter les micropolluants.

Une remarque optimiste pour terminer : la technologie de l'épuration fait des progrès énormes. Certaines de ces technologies ont été installées sur des stations-pilotes. Dans les années à venir nous suivrons attentivement l'évolution pour pouvoir profiter des expériences faites par les pionniers. Peut-être que ces premiers résultats tant techniques que financiers débloqueront les résistances pour la régionalisation.

4.3 Déchetterie : contrôles effectués par les assistants de police : bilan, fréquence, efficacité, impact.

Réponse de M. Burri :

Depuis fin septembre 2016, date d'un 1^{er} rapport, qui recensait que 18 des 95 personnes contrôlées, en 4 mois, n'étaient pas des citoyens de Saint-Prex, les ASP ont continué à effectuer

des contrôles sur l'utilisation de la déchèterie par des personnes non autorisées.

Le nombre de personnes en « infraction » a très nettement diminué.

A relever que tous les contrôles ont été effectués en présence d'au moins un employé communal. Ce dernier désigne les personnes pour lesquelles un doute sur leur qualité de citoyens saint-preyards subsiste.

Le groupe ASP effectue actuellement ~ 3 contrôles ponctuels, de manière aléatoire par mois. Cette fréquence peu soutenue est due à un effectif réduit par de nombreuses absences longue durée.

Ainsi depuis octobre 2016, environ 130 personnes ont été « contrôlées » à la déchèterie. Ces contrôles ont permis d'identifier :

- 4 personnes n'habitant pas Saint-Prex mais qui possédaient une procuration (copie des procurations dans un classeur à la voirie).*
- 3 personnes qui emménageaient à Saint-Prex et pas encore inscrites au contrôle des habitants.*
- 5 personnes venant d'autres Communes avoisinantes.*

L'effectif des ASP s'étant stabilisé, des contrôles plus fréquents seront mis en place en particulier les samedis.

5. Mandat fiduciaire

5.1 Un retour d'informations sur le choix de la nouvelle fiduciaire : degré de satisfaction, points positifs, négatifs.

Réponse de M^{me} Tinguely : Notre collaboration avec PwC se passe très bien. Il est toujours intéressant d'avoir un regard neuf sur nos comptes et le fonctionnement de notre Commune. En ce qui concerne la révision des comptes 2015 (première année de PwC) les budgets proposés ont été respectés. En 2015, nous avons demandé à PwC une attention particulière au contrôle des charges d'assurances sociales et deuxième pilier liées aux salaires. Cette année, l'organe de révision s'est penché sur la problématique des revenus soumis à la TVA. La révision s'est déroulée du 21 au 24 mars 2017. Aucun problème majeur n'a été soulevé par PwC.

6. Dossiers en cours

6.1 Le point sur les dossiers en cours : piscine, centre aquatique, maison du tourisme, règlement de police intercommunal (lié à PRM)

Règlement de police intercommunal – M. Roger Burri :

L'adoption d'un nouveau règlement de police, intercommunal ou unifié, a été retardée pour des raisons de conformité légale avec les statuts de l'Association de Communes Police Région Morges (PRM). Le préalable à la constitution d'un nouveau règlement de police est l'adaptation, respectivement la révision des statuts de la PRM. Le Comité de direction de PRM a mis cet objet à l'ordre du jour de son plan de législature et a l'ambition de réviser ses statuts d'ici la fin 2018. En effet, il apparaît opportun de saisir cette occasion pour également revisiter les aspects statutaires, qui traitent les questions de représentativité et de répartition financière.

La révision du règlement de police se fera en parallèle, mais ne pourra pas entrer en vigueur avant la révision des statuts.

Piscine – M. Stéphane Porzi :

Le Conseil communal a octroyé Fr. 195'000. – pour financer l'organisation d'un concours relatif à la construction d'une piscine couverte en juin 2014 que le bureau LVPH architectes à Fribourg a remporté, puis un crédit de Fr. 950'000. – pour financer l'étude relative à cette construction en

septembre 2016. Depuis cette date, nous travaillons afin de préparer un crédit de construction. Le projet va être prochainement mis à l'enquête publique. Le bureau LVPH devra encore préparer les soumissions pour le chiffrage de la piscine est ensuite, un crédit de construction sera déposé devant le Conseil. Depuis septembre 2016, la séance de lancement, la présentation de variantes, le développement des façades, la réception et l'ouverture des appels d'offres d'ingénieurs, les choix constructifs, la matérialisation, les choix de la production d'énergie, l'optimisation du projet et devis général ont animé nos séances ainsi que les nombreuses visites des piscines en fonction ou comme à Nyon en construction.

Le Conseil d'administration du centre aquatique a finalisé le choix des candidats potentiels pour le partenariat privé-public de cet ouvrage. Pour rappel, le partenaire devra assurer la construction, le financement ainsi que l'exploitation de ce centre. Quatre consortiums se sont proposés. Le lancement du projet à proprement parler se fera dans une seconde phase. Parallèlement, le Copol (Comité politique) a été constitué. Son but est de définir la clé de répartition entre les Communes partenaires ainsi que la tarification d'entrée pour la partie publique dans ce nouveau centre.

Maison du tourisme – M. Stéphane Porzi :

Le Conseil communal a octroyé Fr. 123'000. – pour financer l'étude du projet de réfection pour la rénovation des bâtiments n^{os} ECA 258 et 259 et la création d'une Maison du Tourisme au mois d'août 2015. Le projet est bien avancé et est prêt à être déposé à l'enquête publique. Nous souhaitons réaliser une maison du tourisme qui va bien au-delà d'un simple espace d'information touristique avec des animations culturelles et gastronomiques, que cette maison devienne un espace ouvert à tous. Ce projet comprend également la création de chambres d'hôtes, d'une salle de mariages, salle d'expositions, caveaux et d'un petit commerce pour des lieux de rencontres et de convivialité pour les habitants et les visiteurs. Nous avons priorisé la salle de gym, le bâtiment administratif et la piscine communale, mais ce projet nous tient à cœur. Le financement et la participation de MRT ainsi que la convention sur la gestion de ces lieux sont encore à finaliser.

6.2 Suite à la décision cantonale d'élargir la garde des enfants entre autres le mercredi après-midi, quelles mesures ont été prises dans la Commune ?

Réponse de M^{me} Tinguely : La nouvelle loi d'accueil de jour des enfants votée ce printemps au Grand Conseil entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Les communes auront alors trois ans pour se conformer aux nouvelles exigences. Pour Saint-Prex, cela signifie proposer un accueil pour les 5-6P HarmoS les matins du lundi au vendredi durant les périodes scolaires, ainsi que les mercredis après-midi pour les 5-8P HarmoS en fonction de la demande. Pour connaître les besoins des parents, nous avons fait parvenir un sondage à tous les parents qui ont actuellement leur enfant en 5-8P HarmoS. Suivant le retour de ce sondage, la Municipalité décidera des prochaines ouvertures. Pour rappel, la Commune propose actuellement 66 places en pré-scolaires du lundi au vendredi, vacances scolaires comprises, 66 places en parascolaire 1-4P HarmoS du lundi au vendredi, vacances scolaires comprises, ainsi que 24 places en parascolaires 5-8P HarmoS à midi et l'après-midi à l'exception des vacances scolaires. En plus, un accueil à midi pour les 5-8P HarmoS de 150 places est offert ainsi qu'une cantine pour les 9-11S HarmoS.

7. Vision communale

7.1 Vision communale 2011-2016 : qu'est-ce qui n'a finalement pas été réalisé, pourquoi et que

va-t-il devenir de ces aspirations en attente ? Y aura-t-il un document similaire pour la législature 2016-2021 ?

Réponse de M. Mosini : La vision communale 2011-2016 a été revue par trois commissions de gestion en 2014, 2015 et 2016.

L'appréciation municipale est la suivante : Globalement, nous avons atteint de très nombreux objectifs, modernisé et construit des infrastructures indispensables à notre Commune et de qualité. Voir rapport des commissions précédentes (annexés à ce document).

Oui, un document similaire sera présenté au Conseil communal lors de la séance du 3 mai 2017. Une synthèse sera ensuite communiquée aux citoyens. Cette vision 2016-2021 reprend les éléments non réalisés et sera une continuité et complémentarité de la vision 2011-2016.

8. Qualité de vie à Saint-Prex

8.1 La qualité de vie à Saint-Prex est bonne, selon ce qui se dit. En est-on sûr ? Connaît-on le degré de satisfaction de la population à ce sujet ? Comment le savoir ? Y a-t-il eu une enquête à ce sujet ?

Réponse de M. Mosini : Effectivement à écouter nos citoyens ou nos visiteurs, des jeunes aux aînés, les échos sur la qualité de vie à Saint-Prex est bonne, voire très bonne.

La qualité du patrimoine est reconnue loin à la ronde, cela fait des envieux.

Un indicateur est la difficulté de trouver un logement à Saint-Prex.

Le village s'est développé, mais son centre historique a été préservé. La Municipalité, appuyée de la CCU, veille au patrimoine et à ses qualités de conservation.

L'accueil lacustre, l'intimité de son port de Taillecou, les aménagements pour enfants ou adultes le long du lac et l'utilisation des plages très prisées, démontrent une attractivité estivale exceptionnelle.

Les équipements sportifs et scolaires rencontrent un vif succès et ne sont pas loin du taux de saturation, y compris pour les équipements à venir (salle triple et piscine), selon les nombreuses demandes reçues.

Certes, nous pourrions faire un sondage ou une enquête auprès de la population, pour cibler le taux d'appréciation et les desideratas, mais en finalité, c'est sur le terrain et en discutant avec les gens que nous mesurons l'appréciation et la satisfaction. Les critiques existent mais se font rares (respect des plages, incivilités à l'église). Le calme et la tranquillité sont présents à Saint-Prex, mais nous pouvons encore améliorer la mobilité, la politique de parcage et l'assainissement du bruit (RC1, CFF, etc.).

Nous ne dormons pas sur nos lauriers, bien au contraire. Nous recevons aussi des remerciements et félicitations.

M^{me} Barbara Regamey : Saint-Prex compte près d'une trentaine de sociétés locales. La plupart de ces dernières convient régulièrement les membres de la Municipalité à leurs assemblées générales et à leurs manifestations récurrentes ou extraordinaires. Dans la mesure du possible et selon la disponibilité, le Syndic et les municipaux tâchent d'honorer ces invitations. A ces occasions, les habitantes et habitants s'expriment volontiers au sujet de la qualité de vie à Saint-Prex, tant sur ce qui plaît et aussi sur ce qui dérange. Pour la plupart du temps les citoyennes et citoyens se disent heureux du cadre de vie et de la convivialité dans notre commune.

9. Organisation municipale

9.1 De quelle manière la Municipalité parvient-elle à gérer les nombreux dossiers en cours d'études ou de réalisation compte tenu de leurs complexités tout en assumant la gestion courante de la Commune ?

Réponse de M. Mosini : en début de législature 2011-2016, nous avons établi une vision municipale et reparti les dicastères, en fonction de nos affinités. La composition de la Municipalité n'ayant pas changé, la nouvelle législature a été poursuivie sous le signe de la continuité.

Nous comptons 6 chefs de services, expérimentés et compétents, dont le boursier et la secrétaire municipale.

Le SUPCI (ancien service technique) a repris la gestion administrative de la STEP en 2014. L'effectif a été complété dès le 1^{er} mars 2017 par l'engagement d'un nouveau collaborateur technique.

Le service des bâtiments a été créé à l'arrivée de M. Melchiorre qui a pris en main la réfection des immeubles de Vetropack et assuré avec ses concierges l'entretien et la rénovation de notre parc immobilier agrandi. Le prénommé participe aussi activement aux chantiers des bâtiments communaux.

Le service de la population (renommé en service administratif) a été étoffé. La mise en place de ce guichet unique au rez-de-chaussée a amélioré l'efficacité de notre administration. Actuellement l'ensemble des demandes des citoyens, que ce soit par téléphone, mail ou au guichet sont reçues dans ce service, grâce à un accès centralisé. La grande majorité des demandes générales sont traitées directement par ce service à l'exception des demandes qui concerne la police des constructions et l'aménagement du territoire, gérés par le SUPCI.

Le service de la voirie et des parcs est composé de collaborateurs qui sont fidèles à la Commune (38 ans de service pour le Chef). Les tâches courantes sont donc exécutées en toute autonomie par le Service qui s'accommode des compétences accordées par le responsable du dicastère. Cette direction permet d'accorder plus de temps à des dossiers stratégiques ou à des réalisations ponctuelles.

La bourse : La mise en place de la gestion électronique des documents (GED) a permis de référencer l'ensemble des pièces comptables au grand-livre. Ceci facilite l'accès ultérieur à ces pièces. La validation des factures a également été mise en place dans la GED avec la signature électronique. La bourse a ainsi gagné en efficacité. Pour information, elle a repris au 1^{er} janvier 2017 la comptabilité de la protection civile du district suite au déménagement à l'Arsenal.

Le secrétariat municipal et les ressources humaines sont regroupés. Une secrétaire municipale adjointe expérimentée vient d'être engagée à temps partiel dès le 1^{er} mai. Elle commencera par un 30 %, avant de passer à 50 % au 1^{er} juillet 2017 au plus tard.

Les tâches étant toujours plus nombreuses et complexes, il est important que les cadres et le personnel communal tirent à la même corde et dans ce domaine, nous avons une séance par mois avec les chefs de services pour passer en revue les fonctionnements et dysfonctionnements de nos relations et de notre administration.

Nous avons renforcé les outils informatiques en améliorant en permanence les capacités de nos outils « métiers ». De plus, la GED (gestion électronique des documents) mise en place permet une recherche et un archivage des documents plus efficaces. La consultation à distance est également une amélioration. Notre site internet, lié à une application, a été entièrement revu et est mis à jour par tous les collaborateurs.

Pour cette législature, le temps des municipaux a été augmenté à 60 % et celui du Syndic à 80 %. Nous nous assurons également que nos collaborateurs à tous les niveaux suivent une formation continue.